

Les paiements anticipés peuvent s'avérer avantageux à la fois pour l'acheteur et pour le vendeur si les coûts de financement (c.-à-d. les taux d'intérêt) sont inférieurs dans le pays de l'importateur à ce qu'ils sont dans celui de l'exportateur. Dans ce cas, les paiements anticipés permettent de financer la transaction à moindre coût et de faire baisser les prix parce que l'exportateur n'a pas à supporter un taux d'intérêt élevé dans son pays d'origine. Un tel versement permet à l'importateur de se protéger contre les pertes dues aux variations du taux de change si la devise de son pays se déprécie par rapport à celle de l'exportateur entre le moment de la signature du contrat et la réception des marchandises.

## LES LETTRES DE CRÉDIT

La lettre de crédit est émise par une banque au nom de l'importateur, en échange de frais, et est le plus souvent payable à la banque de l'exportateur, également en échange de frais, quand les conditions du contrat ont été remplies.

Le mécanisme de la lettre de crédit est le suivant : l'acheteur demande à sa banque de faire parvenir un document à la banque de l'exportateur pour lui donner instruction de payer l'exportateur sur présentation de documents déterminés, en général les documents d'expédition. Comme le paiement n'est fait que sur présentation de ces documents, l'acheteur est assuré que l'exportateur ne sera pas payé tant que les conditions du contrat n'auront pas été respectées. Comme l'exportateur sait que le paiement sera fait une fois les documents présentés, il peut expédier les marchandises sans s'inquiéter du paiement. L'importateur et l'exportateur se fient tous deux à leur banque pour protéger leurs intérêts.

Les lettres de crédit peuvent prendre diverses formes.

Une lettre de crédit documentaire nécessite la présentation des documents désignés avant de procéder au paiement. Une lettre de crédit libre demande simplement le paiement.

L'avis de lettre de crédit de la banque de l'exportateur informe celui-ci qu'une lettre de crédit a été émise par la banque de l'importateur. La confirmation de cette lettre revient à une garantie donnée à l'exportateur par sa banque qu'il sera payé sur présentation des documents indiqués dans la lettre. Il peut s'agir d'une lettre de crédit :

- Révocable ou irrévocable. Une lettre irrévocable ne peut pas être modifiée ni annulée sans le consentement des parties;
- Confirmée ou non confirmée. Si la lettre est confirmée, la banque canadienne convient de payer l'exportateur, même si l'institution financière mexicaine ne paie pas;
- À vue ou à terme. Une lettre de crédit à vue est payée immédiatement quand les conditions du contrat sont remplies, alors que si elle est à terme, elle sera payée au bout du délai indiqué dans le document.